

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister sur la gestion de votre patrimoine au cabinet ISI Gestion Privée, professionnel réglementé et contrôlé, et nous vous en remercions. Vous trouverez, dans le présent document, les éléments d'informations légales que le cabinet doit communiquer dès le début de la relation.

Ce document constitue un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

*Vous en souhaitant bonne lecture,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses,*

Clément PENEZ - Gérant du cabinet

LE CABINET

ISI Gestion Privée

EURL au capital de 20 000 €

6 Résidence Dampierre – Parc St Maur – Avenue de Mormal 59800 LILLE

SIREN : 845 299 755 RCS Lille

NAF : 6622Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Clément PENEZ, responsable de traitement pour connaître votre situation familiale, financière et patrimoniale.

Ces informations vont permettre au professionnel de fournir un conseil adapté à votre problématique et de vous conseiller pour votre gestion de patrimoine au mieux de vos intérêts.

Elles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de l'exécution des prestations et cinq ans au-delà de celle-ci, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Elles sont destinées au conseiller en investissement financier et collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant Clément PENEZ à l'adresse électronique suivante : clement.penez@isigp.fr ou postale : 6 Résidence Dampierre – Parc St Maur – Avenue de Mormal 59800 LILLE.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

ISI Gestion Privée est immatriculée au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance** « ORIAS » sous le numéro **19001335** (www.orias.fr). Cette immatriculation concerne les activités réglementées suivantes : Conseiller en Investissement Financier (**CIF**), Courtier d'Assurance (**COA**) et Mandataire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (**MIOBSP**).

L'activité de CIF

Votre conseiller agit en tant que Conseiller en Investissements Financiers (**CIF**) non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'**Association Nationale des Conseils Financiers – CIF**, association agréée par l'Autorités des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

L'activité d'IAS (Intermédiaire en assurance) :

Courtier de type C et de niveau 3

Le conseil demeure basé sur vos connaissances et expériences financières ainsi que de votre situation financière et objectifs de souscription.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et nous prévalons d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée.

Nous sommes tenus d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le ou les contrats qui seraient les plus adaptés à vos besoins.

En cas de règlement par honoraires, nous vous communiquons le montant de ceux-ci ou, lorsque cela n'est pas possible, leur méthode de calcul.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (ACPR) - 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09 – www.acpr.banque-france.fr

Le cabinet est adhérent à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

L'activité de courtage en opérations de banque

ISI Gestion Privée est aussi Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP). Ces activités sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions (ACPR) - 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09 – www.acpr.banque-france.fr

L'activité d'Intermédiation immobilière

Votre conseiller est également habilité à opérer des transactions sur immeubles et fonds de commerce dans le cadre de la loi Hoguet et, à ce titre, est titulaire de la carte professionnelle N°5906 2019 000 040 616 CPI (sans détention de fonds) délivrée par la CCI Grand Lille. L'autorité placée sous le contrôle de cette activité est la Direction Générale

de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF – 139 rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 - www.economie.gouv.fr/dgccrf)

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Garanties souscrites auprès de **MMA IARD**, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9
Numéro de police : 114.240.090 (N° d'adhérent 231354).

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER	ASSURANCE DE PERSONNES
Responsabilité civile professionnelle	1 500 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	2 500 000 €
Garantie Financière (sans détention de fonds)		115 000 €	115 000 €	110 000 €	

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

PRINCIPAUX PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

NOMS	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE RÉMUNÉRATION
UAF LIFE PATRIMOINE, NORTIA, ODDO, AGEAS, NORTIA, SPIRICA, PRIMONIAL, VIE PLUS	Compagnie d'assurances	Courtage en assurances	Rétrocessions de commissions
AFR FINANCEMENT, MEILLEUR TAUX	Courtier	MIOBSP	Rétrocessions de commissions
EDOUARD DENIS, NEXITY, LE REVENU PIERRE, SINEA	Promoteur	Protocole de collaboration	Rétrocessions de commissions
LA FRANCAISE, PERIAL, ENTREPRENEUR INVEST, ODDO	Société de gestion	Mandat	Rétrocessions de commissions

Liste complète disponible sur simple demande

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui sont au maximum de 60% de ces derniers.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Le client est informé que le conseiller délivrera un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant dont les conséquences relatives à la rémunération sont mentionnées dans le document d'entrée en relation.

Le client est également informé que l'analyse du conseiller se limite aux instruments financiers émis ou proposés par ses partenaires avec lesquels il existe une relation juridique ou économique qui peut prendre la forme d'une relation contractuelle.

Notre rémunération consiste, également, en la perception d'honoraires convenus avec vous et que vous nous versez directement. Un audit personnel, consistant en un recueil d'informations patrimoniales et fiscales, vous sera facturé 150 € HT l'heure (dans le cas où des frais d'ingénierie, de courtage ou encore de commissionnement devraient vous être facturés, ces derniers feraient l'objet d'une lettre de mission spécifique).

Lorsque la prestation de Conseil en Investissements Financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, en sa qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine, le Cabinet pourra recevoir en sus des frais de souscription non acquis aux OPC, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPC obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le Client pourra obtenir des informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

L'ensemble des frais et coûts des solutions présentées vous sera annoncé en amont de toute souscription.

MODE DE COMMUNICATION

ISI Gestion Privée peut être contacté selon les modalités suivantes :

- **Par téléphone** : au 03 20 15 88 03 - 06 59 14 74 73
- **Par courriel** : contact@isigp.fr
- **Par voie postale** : au 6 Résidence Dampierre – Parc St Maur – Avenue de Mormal 59800 LILLE

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, vous pouvez nous contacter selon les modalités suivantes :

Par courrier : ISI Gestion Privée, 6 Résidence Dampierre – Parc St Maur – Avenue de Mormal 59800 LILLE

Par tel/ fax : 03.20.15.88.03 ou 06.59.14.7.73

Par mail : contact@isigp.fr

Par internet : www.isigp.fr/contact

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher dans un premier temps un arrangement amiable sinon :

SAISIR UN MÉDIATEUR :

Méiateur compétent litiges avec une entreprise :

Méiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Méiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Méiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

Médiation de la consommation - ANM Conso
62 rue Tiquetonne
75002 PARIS
Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>
www.anm-conso.com/anacofi-immobilier

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents. En application de l'article 325-9 du règlement général de l'AMF, nous nous abstenons, sauf accord express de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de nos missions, les informations vous concernant. Cette disposition ne pourra être opposée dans le cadre des missions de contrôle.

Date et signatures

Ce Document d'entrée en relation rédigé en deux exemplaires dont l'un m'a été remis lors du premier rendez-vous est actualisé chaque fois que nécessaire.

Celui-ci est disponible sur le site du Cabinet dont je reconnais avoir accès : www.isigp.fr

Le client :

Le conseiller :

PENEZ Clément – Cabinet ISI Gestion Privée